



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ4B-DE



BASSIN ANNECIEN

**SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE**

Grand Annecy
Fier et Usse
Sources du Lac d'Annecy
Pays de Cruseilles
Rumilly Terre de Savoie

S²LOW

Pièce 3 - Annexe 1 - Diagnostic et état initial de l'environnement

Version approuvée par le comité syndical
du 9 juillet

© Lac Annecy Tourisme



BÉRÉNICE



SOMMAIRE

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SYSTÈME TERRITORIAL ANNÉCIEN **p.3**

PARTIE 1 - CAPACITÉS D'ACCUEIL **p.11**

DÉMOGRAPHIE	p.11
ÉQUIPEMENTS	p.38
MOBILITÉ	p.47
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.98

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES **p.99**

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES & TOURISME	p.99
COMMERCE	p.136
AGRICULTURE	p.169
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.196

PARTIE 3 - TRANSITIONS **p.197**

PAYSAGES	p.198
EIE	p.240
ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	p.351
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.361

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

COMMERCE

AGRICULTURE

- 5 EPCI (Ajout de la CC Rumilly Terre de Savoie au SCoT 2022 par rapport au SCoT 2014)

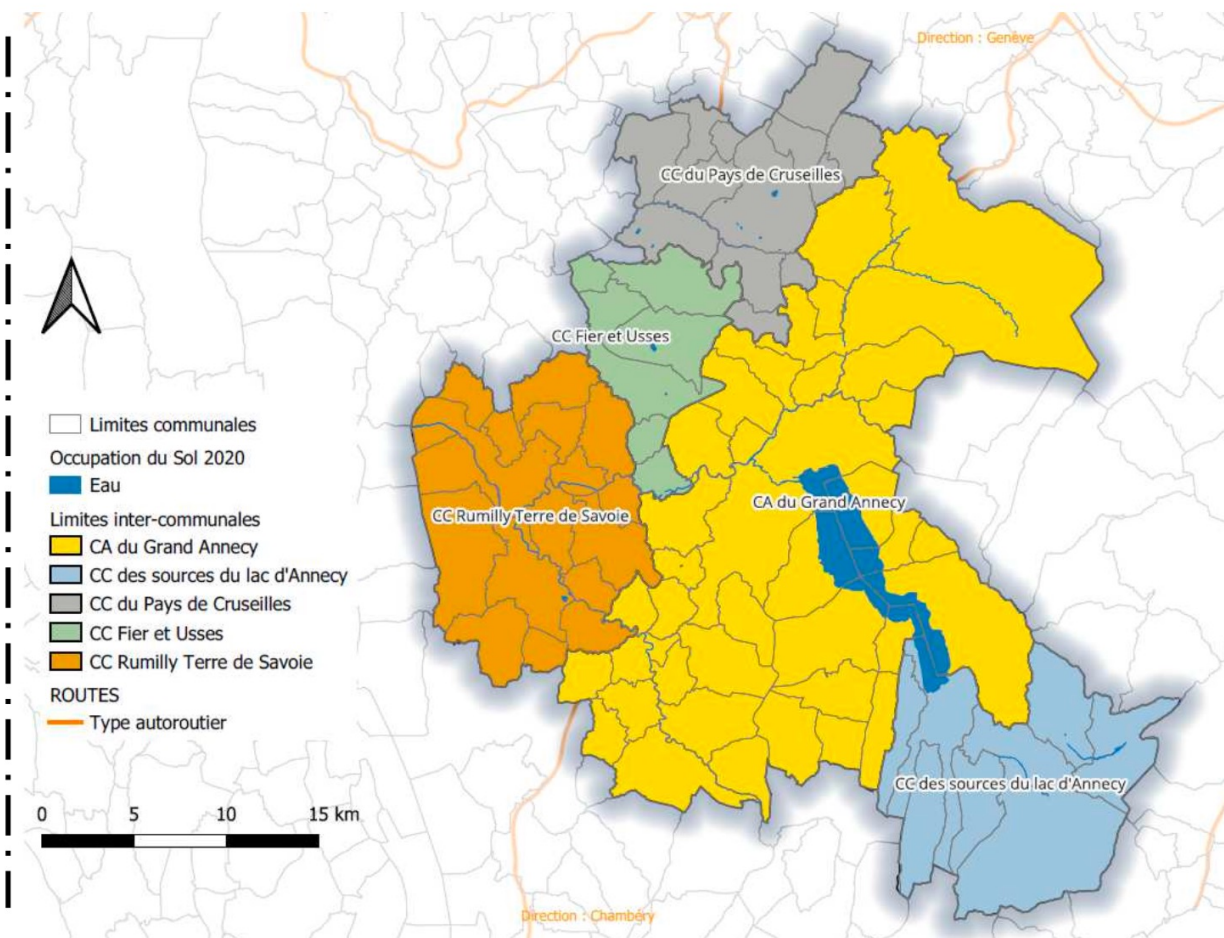
Diagnosics agricoles disponibles :

- PLUi Grand Annecy (2021)
- PAT du Grand Annecy (2022)
- PLUi Rumilly Terre de Savoie (2018)
- Différents PLU

Groupeements agricoles :

- Agriculture Glière Salève Mandallaz (AGSM)
- Comité de Développement Agricole de l'Albanais (CDAA)
- Association des Agriculteurs d'Annecy (3A)
- SICA Pays de Faverges et du Laudon

Les groupements agricoles du territoire sont constitués par les agriculteurs de chaque secteur dans l'objectif de proposer différentes formations, de mettre en place de multiples projets et d'accompagner les projets de territoire.



La définition d'une exploitation professionnelle est basée sur la **surface minimum d'assujettissement (SMA)**, qui correspond à une **surface minimale de viabilité économique**, fixée dans le cadre d'un arrêté préfectoral départemental et qui est propre à chaque production.

En Haute Savoie, sont considérées comme professionnelles :

- **En polyculture élevage: les exploitations de 8 ha minimum,**
- **En productions spécialisées,** les exploitations ayant une SMA supérieure à celle spécifiée pour chaque type de production (par exemple 1,10 ha pour du maraîchage en pleine terre, 4,5 ha pour des vergers de plein vent, ...)

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 a également introduit deux notions supplémentaires (non cumulatives) pour qu'une personne soit affiliée à la MSA en tant que **chef d'exploitation** si la SMA n'est pas accessible:

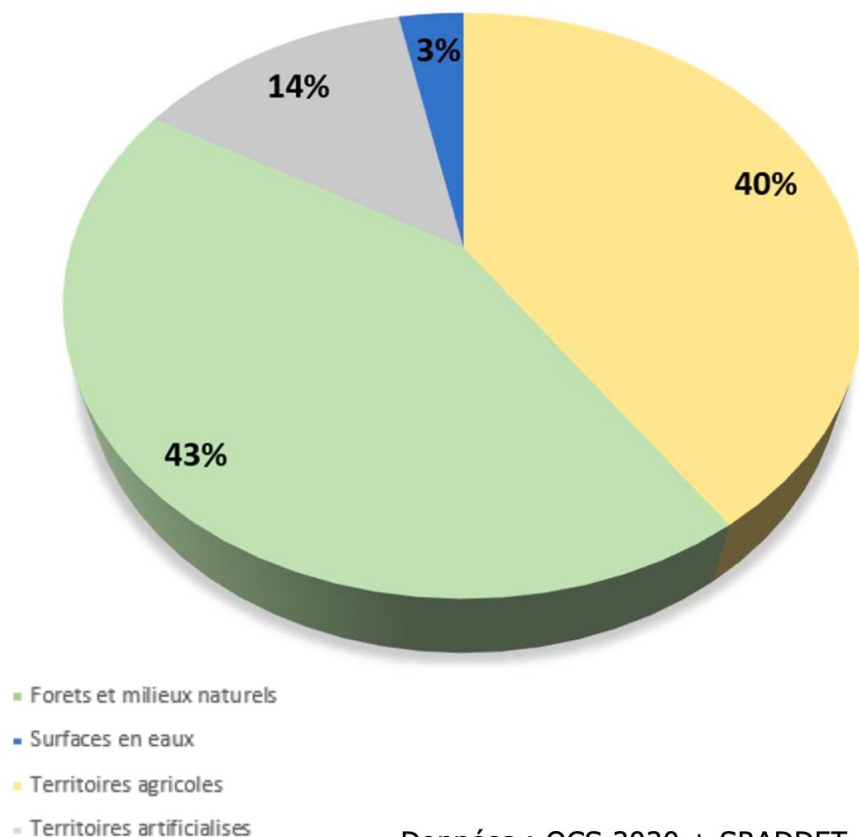
- Avoir un **temps de travail $\geq 1\,200$ h/an**
ou
- Avoir un revenu professionnel agricole **au moins égal à 800 SMIC horaire**

La connaissance de terrain permet aussi d'affiner la réalité économique des activités agricoles.

Cette définition diffère de celle du RA (Recensement Agricole), pour lequel une exploitation agricole est une « *unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante* » (RA 2020). Cette définition prend donc en compte toutes les exploitations de type « patrimoniales ». *Il a été actualisé en 2020. Les précédentes versions datent de 1979, 1988, 2000 et 2010.*

Dans la suite de l'étude, **seules les exploitations professionnelles** ont été prises en compte.

Répartition de l'occupation du sol (2020)



Données : OCS 2020 + SRADDET

Le Bassin Annecien est marqué par la forte présence des espaces naturels notamment grâce à la morphologie escarpée du relief à l'Est et au Sud qui ne sont ni urbanisables, ni utilisables par l'agriculture.

Les fortes pentes ne sont ni urbanisables, ni utilisables pour l'agriculture, seulement 1/3 du territoire est aujourd'hui exploitable par l'agriculture.

Les espaces urbanisés sont eux aussi largement présents notamment à cause de la forte croissance démographique du territoire de ces dernières décennies. Les espaces artificialisés **ont augmenté de 900 ha de 2011 à 2020**. De 2015 à 2020, **400 ha ont été artificialisés** dont **plus de la moitié sur les espaces agricoles**.

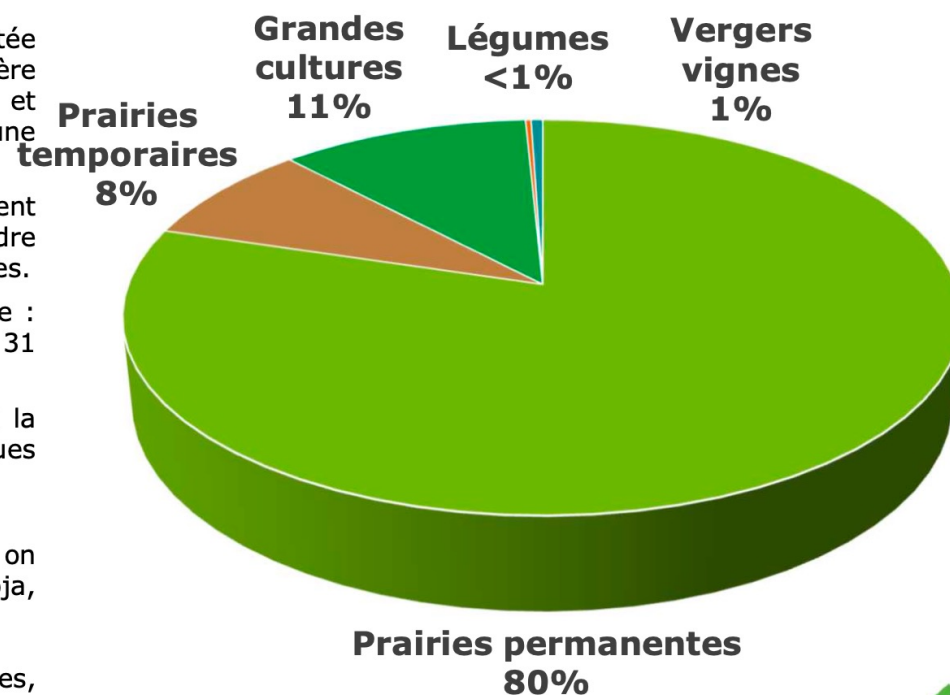
En moyenne, entre 2015 et 2020, l'artificialisation des sols représente, **au minimum, l'équivalent de la perte d'une exploitation (de taille moyenne sur le Bassin Annecien) par an, sur des sols majoritairement à bon potentiel**.

Cette évolution est à mettre en perspective avec les objectifs du SRADDET **pour la période 2020 – 2030 qui prévoit une artificialisation maximum de 395 ha**

La consommation foncière apporte aujourd'hui une incertitude chez les porteurs de projets qui ne pourrons pas exploiter leurs parcelles sur le long terme. Cela limite le renouvellement des générations. La terre est l'outil de production de l'agriculteur, si une incertitude plane sur la capacité à produire et donc à rembourser les investissements, le nombre de producteurs diminue naturellement.

Très convoitées par les promoteurs immobiliers, les surfaces agricoles en fond de vallée, proches des axes de circulation, plates ou faiblement pentues, ont été très largement urbanisées au cours des décennies passées. Néanmoins, si ces parcelles historiquement agricoles ont permis une urbanisation rapide et peu coûteuse, elles étaient les terres de meilleure qualité. La perte de ces sols profonds, facilement mécanisables et proches des réseaux de viabilité, limite fortement les capacités de production qui se replient sur les coteaux et les moraines.

Enfin, dans une très faible part, on recense les cultures maraîchères, arboricoles, viticoles, petits fruits et plantes aromatiques et médicinales. L'ensemble de ces cultures spécialisées représentent 308 ha de SA déclarée, qui est une surface minimum.



Données du Registre parcellaire graphique PAC (2020).

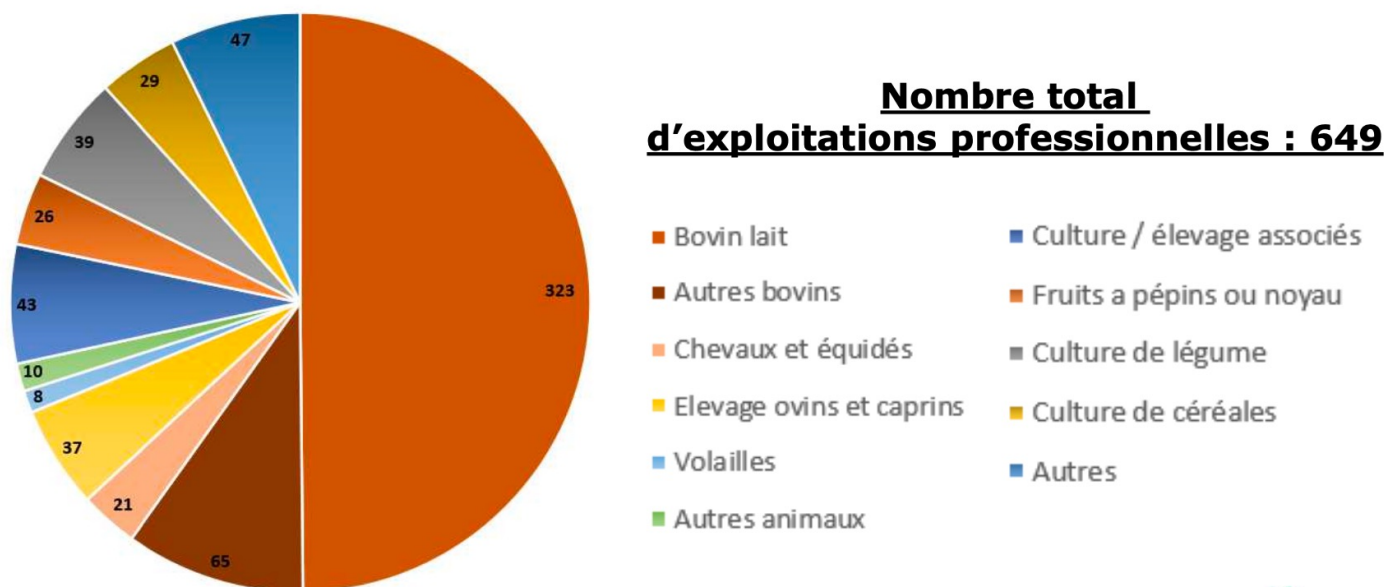
La gamme de produits locaux est large (fromages et produits laitiers vache, chèvre, brebis, viande de volaille et œufs, légumes et fruits, viande de porc et charcuterie fermière, Ils sont valorisés principalement en direct, à la ferme, sur les marchés, via les Points de Vente Collectifs. Mais aussi pour une part auprès des restaurateurs, des épiceries locales et un petit peu en restauration collective.

Les élevages bovins viande et ovins viande sont majoritairement inscrits dans des filières longues avec vente à des maquignons ou des chevillards. La moitié de ces exploitations vend en circuit court, sur une part de la production.

Les activités d'élevage, de dressage, les activités de centre équestre, la prise en pension de chevaux, sont des activités agricoles. **21 exploitations du Bassin Annécien ont une activité équestre** (Centre équestre, élevage de chevaux, pension de chevaux).

La filière Lait - Coopératives compte **649 exploitations** qui produisent au total **108 millions de litres de lait**.

Les producteurs du Bassin Annécien livrent leur lait en partie aux 11 ateliers de transformation situés sur le territoire. Une autre partie du lait est transformée par des coopératives extérieures au territoire (Frangy, Samoëns).



Bassin annecien

- Evolution du nombre d'exploitation : - **25 %** ,notamment suite à la perte de petites exploitations, **mais une diminution de 20% de la main d'œuvre.**
- Evolution de la surface moyenne des exploitations : 41 ha ➔ 53 ha, comparable à l'évolution départementale et inférieure à la moyenne régionale
- Evolution des surfaces pour les exploitations bovin/lait : 69 ha ➔ 87 ha
- Evolution du nombre d'exploitations maraîchères de 9 % (**hausse de la diversification**)

Haute-Savoie

- Evolution du nombre d'exploitation : - **26%**
- Evolution de la surface moyenne des exploitations : 40ha ➔ 54ha

Auvergne Rhône-Alpes

- Evolution du nombre d'exploitation : - **23 %**
- Evolution de la surface moyenne des exploitations : 46ha ➔ 59ha

Source : RA 2020

	Bassin Annecien	Haute- Savoie	AURA
Bovins (lait, viande, mixte etc..)	92 %	88 %	78 %
Ovins	2 %	3 %	4 %
Porcins	2 %	3 %	5 %
Caprins	1 %	2 %	2 %
Equidés	2 %	2 %	1 %
Volailles	1 %	2 %	10 %

Part des UGB de chaque élevage en 2020

	2010	2020	Evolution %
Bovin lait	37 882	35 657	- 5,9 %
Bovin viande	3 204	2 237	- 30,2 %
Bovin mixtes	1 696	2 142	+ 26 %
Equidés	1 014	786	-22,5 %
Ovins/caprins	774	1 015	+ 31 %
Porcins	793	1 620	+ 104 %
Volailles	429	388	-9,5 %
Poly-élevage	1 816	1152	- 36,5 %

Evolution du nombre de bête par production

A l'image de la Haute-Savoie, l'élevage bovin est majoritaire sur le Bassin Annecien, cette situation s'explique notamment grâce à la présence des signes de qualité et du fait des spécificités du territoire.

Ce tableau est exprimé en pourcentage à partir du nombre d'UGB alors que chaque bovin compte pour 1 UGB, les ovins/caprins, eux, représentent environ 0,15 UGB et les volailles seulement 0,02.

En moyenne, les exploitations bovines sont composées de 123 têtes alors que les exploitations ovines/caprines sont en moyenne de 194 animaux.

L'augmentation des cheptels porcins, ovins/caprins et bovins mixtes montrent une diversification de la production.





Le siège d'exploitation

Le siège d'exploitation est souvent composé de différents bâtiments en fonction de la production. Un espace important est nécessaire pour abriter le cheptel, stocker le matériel, les aliments ou le fourrage. Des espaces de circulation ainsi que des parcelles cultivables sont nécessaires autour de ces exploitations.



Structures de stockage

Des espaces couverts, démontables ou non permettent aux agriculteurs de stocker matériel, foin etc... Ces aménagements peuvent nécessiter des déplacements car ils sont des antennes de l'exploitation



Productions diverses

Bien que le Bassin Annecien ait une majorité de producteurs de lait, de nombreuses exploitations tendent à se diversifier. Diverses structures et aménagements spécialisés sont alors nécessaires et doivent s'implanter pour répondre aux enjeux du territoire.



Maraîchage

Le développement du maraîchage est en pleine expansion depuis 2014. Afin de garantir et maximiser la production du territoire, des installations telles que des serres sont nécessaires. Les documents d'urbanisme ont un rôle à jouer dans leur implantation.

L'urbanisme agricole

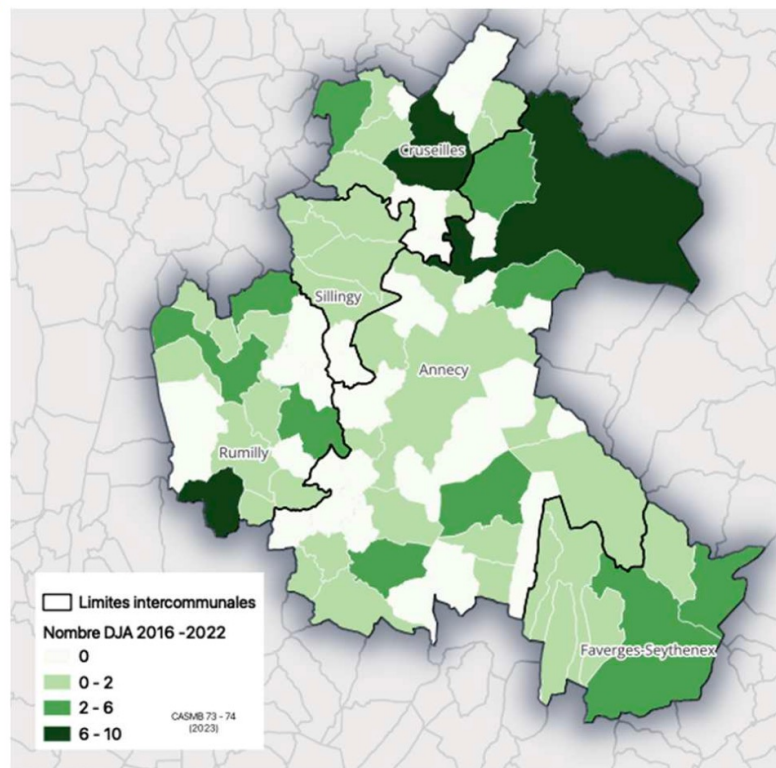
L'agriculture des Savoie est historiquement une agriculture forte reposant sur la coopération et la valorisation des espaces ruraux. Aujourd'hui dans un contexte de forte urbanisation et de multiples conflits, il est important que les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) facilitent le maintien et l'installation des structures agricoles nécessaires. Souvent perçues comme une source de nuisances potentielles par les riverains, les exploitations agricoles se voient décriées pour des raisons sonores, olfactives, visuelles, etc.. Néanmoins, ces espaces de production sont nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire. De plus, chaque espace urbain est susceptible d'être utilisé par le monde agricole, c'est notamment le cas des voies de circulation qui doivent être adaptées pour le bon fonctionnement de ce territoire historiquement rural.

Les documents d'urbanisme ont vocation à encadrer le développement urbain et de faciliter le bon fonctionnement des exploitations (circulation, agrandissement etc...) ainsi que la cohabitation entre le monde agricole et les riverains. La retranscription dans les documents locaux d'urbanisme doit planifier des aménagements prévus à cet effet.

Agriculture – Une forte dynamique d'installation

Un tiers des installations départementales ont eu lieu sur le territoire du bassin annécien entre 2026 et 2022

<u>Installation par production</u>	
Apiculture	1
Arboriculture	1
Bovin lait	77
Caprin	8
Engraissement Porcs	1
Héliciculture	1
Maraichage	17
Paysan boulanger	1
Petits fruits	3
Poules pondeuses	2
PPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales)	1
Viticulture	1
Volailles de chair	1



- La carte ci-contre montre le nombre de personnes installées par commune depuis 2016 ayant réalisé une demande de **Dotation Jeunes Agriculteurs**, elle n'est donc pas exhaustive.
- Afin de favoriser les projets d'installation et le maintien des exploitations agricoles répondant aux enjeux du territoire, plusieurs CLIF (**Comité Local Installation-Foncier**) émergent depuis 2021.

Objectifs :

- Faciliter l'installation et maintenir le nombre d'actifs agricoles du territoire.
- Diversifier les productions et répondre aux besoins alimentaires du territoire.
- Restructurer les exploitations existantes.
- Renforcer les exploitations en place.

L'une des mesures phares de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc pour le mandat actuel est d'assurer le renouvellement des générations en installant un emploi agricole pour chaque départ.

Création d'exploitation	Reprise	Nombre total d'installation
21	94	115

Statistiques installations depuis 2016 (Selon



Production Bovin/lait

- 281 producteurs
- 108 Millions de litres.
- 11 coopératives.
- 10 transformateurs fermiers.
- 8 signes de qualité (AOP-IGP-BIO)

IGP Tomme, Emmental et Raclette de Savoie

- 168 exploitations** dont 114 « exclusives IGP », c'est-à-dire non engagée dans une AOP
- Environ **6800 vaches laitières** au total
- 6 coopératives** : Fermiers Savoyards, Fruitière de Groisy Fontaine Vive, Massingy La Nephaz, Mont Salève, Fruitières de Savoie.
- La zone IGP fromage des Savoie recouvre l'intégralité du territoire

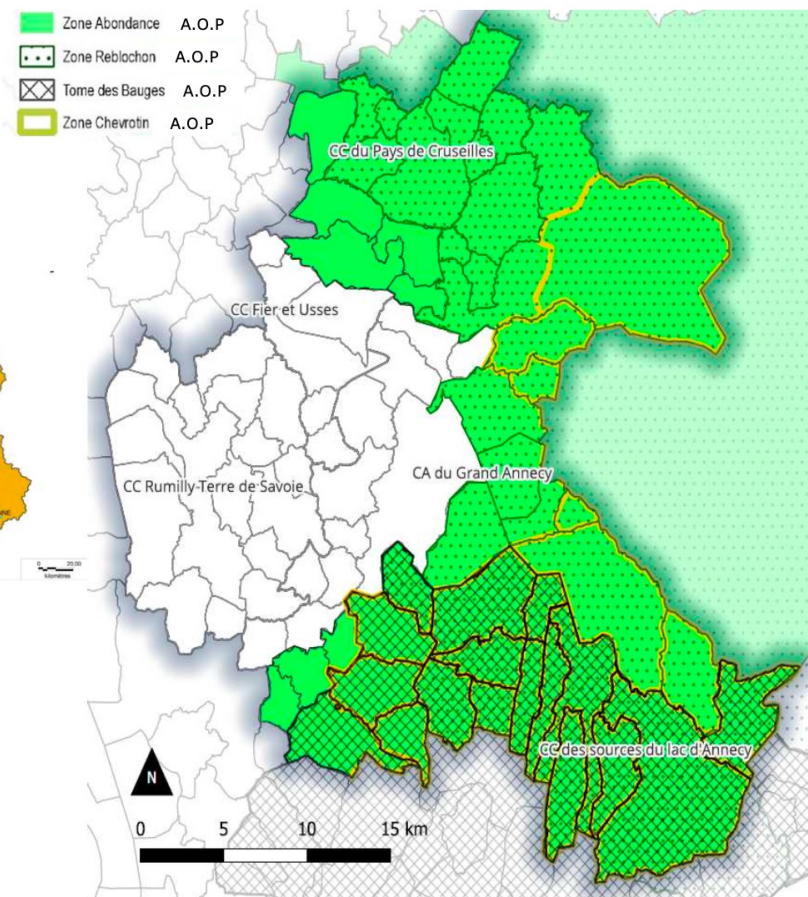


AOP Abondance, Reblochon, Tome des Bauges, Chevrotin



Abondance	Reblochon	Tome des Bauges	Chevrotin
11	78	3	1

Nombre d'exploitations



Les cahiers des charges des AOP* Abondance, Reblochon et Tome des Bauges, ainsi que ceux des IGP** Tomme, Emmental et Raclette de Savoie, imposent de produire dans un **mode extensif respectueux de l'environnement et des pratiques agricoles traditionnelles** : races locales moins productives, obligation de pâturer, obligation de nourrir les animaux avec des aliments provenant majoritairement de l'aire d'appellation, limitation de recours aux céréales, utilisation au maximum des engrais de ferme...

Afin de bénéficier du label AOP* ou IGP**, **les exploitations doivent respecter les règles imposées par leur cahier des charges**, dont celle relatives à l'alimentation du troupeau et notamment *(les fourchettes indiquées tiennent compte des différences entre les cahiers des charges)* :

- Les vaches doivent **pâture un minimum de 120 à 150 jours** durant l'année
- **La ration de base** est constituée **d'herbe l'été et de foin l'hiver**
- **70 à 100% du fourrage doit provenir de l'aire d'appellation**

*Appellation d'Origine Protégée – **Indication Géographique Protégée

- Les surfaces à proximité des bâtiments ont un enjeu stratégique pour les exploitations car elles permettent d'assurer la pâture
- **Les surfaces mécanisables sont aussi indispensables pour constituer les stocks de foin, de regain et de céréales nécessaires à l'alimentation hivernale.** *Remarque : Les hausses de températures au cœur de l'été, liées au changement climatique, entraineront un ralentissement, voire un arrêt de la pousse de l'herbe, variable selon les espèces, qu'il sera probablement nécessaire de compenser par un apport de foin. La constitution de stock sera encore plus stratégique qu'aujourd'hui.*

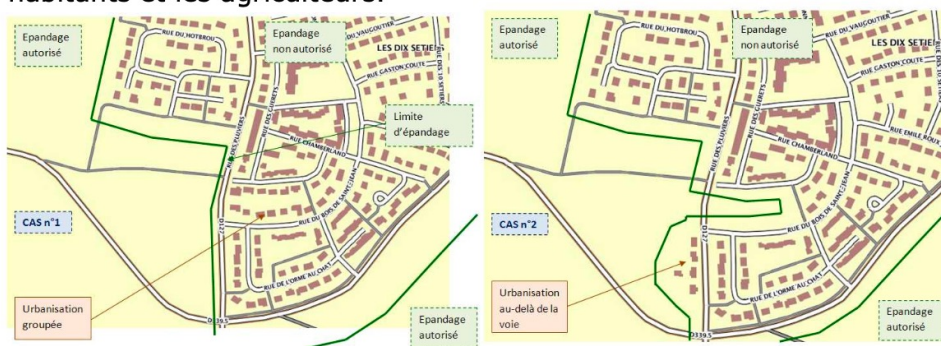
Les exploitations qui d'ores et déjà manquent de surfaces doivent trouver des solutions :

- acheter du fourrage pour compléter leur stock (mais il faut noter qu'aujourd'hui, lorsqu'il faut acheter le foin manquant, il est de plus en plus difficile à trouver, même hors des zones AOP et IGP en particulier en année de sécheresse, comme 2018 ou 2022)
- mettre en pension les génisses et/ou les vaches taries l'été pour libérer de la surface de fauche
- mettre en pension les génisses et/ou les vaches taries en hiver pour assurer l'alimentation du troupeau qui reste sur l'exploitation, avec les stocks disponibles

Les surfaces de proximité et les surfaces de fauche sont donc essentielles au fonctionnement des exploitations d'élevage du territoire, d'où l'absolue nécessité de les préserver afin de permettre aux exploitations de respecter leurs engagements (cahier des charges) et de ne pas augmenter la dépendance en fourrage vis-à-vis de l'extérieur. ➔ **Viabilité économique**

Elevage et épandage

- L'urbanisation du territoire entraîne un mitage de l'espace qui rend difficile la réalisation des épandages puisqu'il devient alors parfois complexe de respecter à la fois la réglementation et les contraintes morphologique des parcelles (pente, accessibilité, etc). En réduisant les surfaces sur lesquelles un amendement en fumier ou lisier est possible, l'urbanisation vient limiter les marges de manœuvre dont disposent les exploitations pour entretenir la fertilité de leurs sols.
- Il est important de souligner qu'une urbanisation en extension continue, économe en espace et regroupée est un facteur d'économie d'espaces « épandables » juridiquement. Elle permet également d'anticiper les problèmes olfactifs ou de circulation à venir entre les habitants et les agriculteurs.



La diversification s'installe

- Aux côtés de la filière laitière, toutes les productions agricoles du territoire destinées à augmenter la consommation locale ont besoin de surfaces pour se développer et augmenter leurs volumes de production. Il est indispensable de permettre à ces activités de disposer de surfaces de **bonne qualité agronomique, mécanisables**. Et de pouvoir installer les structures nécessaires à la production : serres, bâtiments d'élevage (volailles, caprins, porcs, ...) ou de stockage (matériel, céréales).
- L'ADEME s'est intéressée à la surface nécessaire pour produire l'alimentation de la population Française. L'agence estime ainsi que la production annuelle de nourriture pour un Français moyen mangeant de la viande une fois par jour est de 4 800m² (0,48ha) par an. Au vu de la population actuelle du Bassin Annecien (286 314 habitants en 2019), le territoire aurait besoin théoriquement de plus de 135 000 ha de terres agricoles or aujourd'hui, elle représentent seulement 40 000 ha. Bien entendu cette moyenne tient compte des territoires purement ruraux à l'échelle de la France. Les décisions prises dans le cadre du SCoT doivent aussi tenir compte de ces données pour intégrer dans leur réflexion l'impact de la croissance de la population.

Le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) indique que « *La société reconnaît les fonctions de l'agriculture en matière d'aménagement du territoire, ainsi que ses fonctions environnementales et sociales qui en font une contributrice importante au développement durable de l'économie* ».

En conséquence, les exploitations agricoles françaises ont la possibilité dans le cadre de la PAC, (politique agricole commune) de percevoir des aides pour rémunérer les effets positifs induits par leurs pratiques. Ces aides sont majoritairement liées aux surfaces et leur versement est soumis au respect de la conditionnalité, c'est-à-dire des pratiques à respecter sur plusieurs thèmes (bien être animal, environnement, sanitaire....) qui font l'objet d'enregistrements.

Pour plus de détails concernant les aides : cf annexe 4

➤ **Les Droits à Paiement de base**

- Basés sur le nombre d'hectares de terres agricoles

➤ **Le Paiement Vert :**

- Diversité des assolements
- Maintien des prairies permanentes
- Surface d'Intérêt Ecologique (SIE)

➤ **L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)**

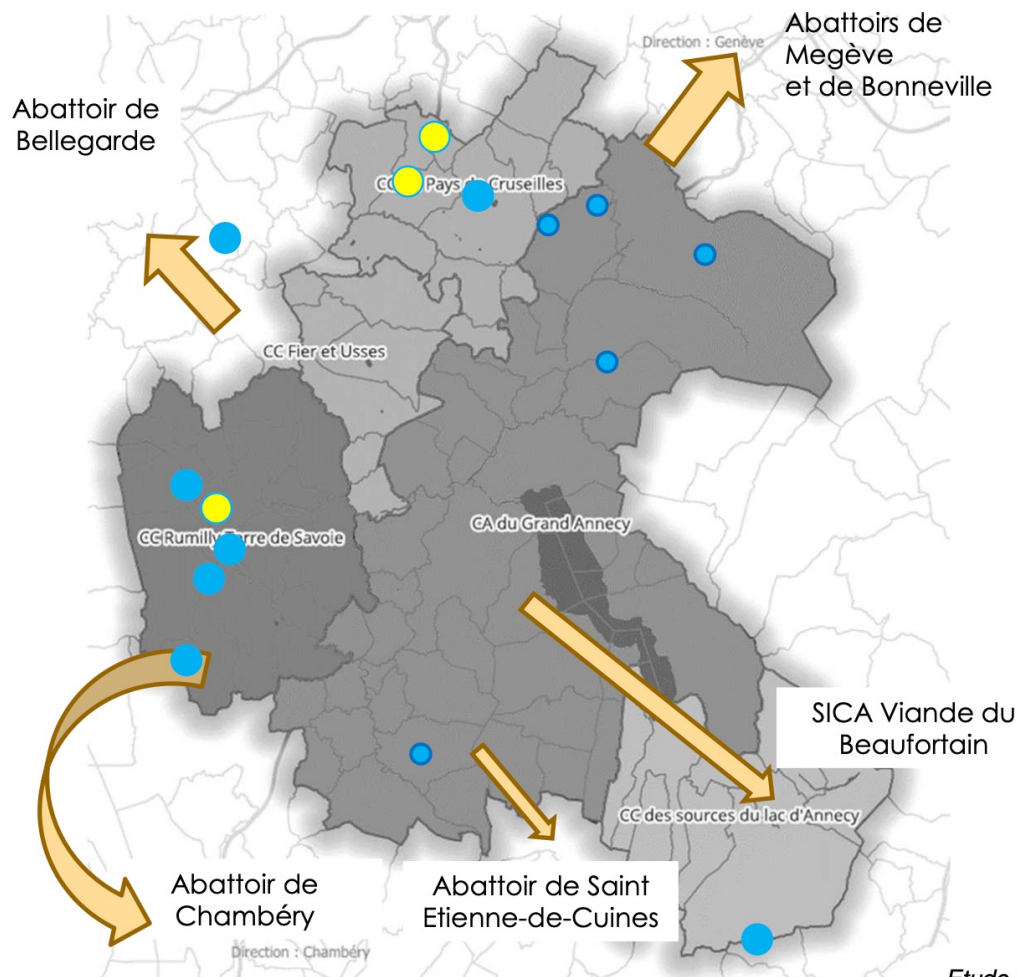
- Compensation des handicaps économiques liés aux conditions territoriales : relief , saison, altitude
- Ces aides s'appliquent aux surfaces fourragères et privilégient l'élevage extensif.

➤ **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

- Contractualisation volontaire de mesures
- Mesures définies par un Programme Agro-Environnemental et Climatique avec des contraintes renforcées

Compensation des prix bas à la consommation : soutien lié aux surfaces en contrepartie d'engagements environnementaux

L'ensemble de ces aides est lié aux surfaces. La perte de foncier impacte directement le revenu des agriculteurs donc la pérennité de l'activité et peut remettre en cause des engagements avec de fortes conséquences pour les exploitations.



- L'agriculture représente aujourd'hui un tissu économique important sur le territoire car en moyenne pour un producteur, **cinq emplois sont créés pour transformer et commercialiser le produit**. (Affinage, fromager, boucher, agro-alimentaire, vendeurs etc..).
- Tout comme la filière laitière, chaque production dispose de son circuit de production, de transformation et de commercialisation.

- Ateliers d'expédition fruits
- Ateliers de transformation laitière

Flux vers les abattoirs

Etude Abattoirs et Decoupe – Association Interviande des Savoies 2022



Bienvenue à la ferme

La marque **Bienvenue à la Ferme** est un réseau de producteurs fermiers conduit par la Chambre d'Agriculture dans l'objectif de développer une offre de restauration, de logement ainsi que d'animation. Cette **diversification agricole** en faveur du tourisme permet la valorisation de l'agriculture et des productions locales au grand public. Les consommateurs font confiance aux labels et sont en demande de produit certifié « locaux », les 17 producteurs du Bassin Annécien favorisent le développement de cette **économie locale**.



Source : CASMB 73/74 – Bienvenue à la ferme 2023

Liste des exploitations :

- 2 : Aux douceurs de la Ferme
- 3 : La ferme du Pré Pailleur
- 6 : La ferme de Ferrière
- 7 : Les vergers Tissots
- 8 : GAEC le Bouquet Savoyard
- 9 : Spiruline des Bauges
- 10 : Les Jardins de Lornay
- 11 : Ferme équestre de l'île verte
- 12 : Le Sapin Blanc
- 13 : La ferme des Pratz
- 14 : La Ferme de Chosal
- 15 : La Ferme de Follon
- 16 : Magasin : Terre de Ferme
- 17 : GAEC le Champenois
- 18 : Maison Courlet
- 19 : Maison Lupin
- 20 : La Ferme du Chénêt

21/22 Poisy : Au coin du parc / Les vergers de Poisy



<https://www.bleu-tomate.fr/magasins-de-producteurs-quel-impact-sur-leconomie-locale/>

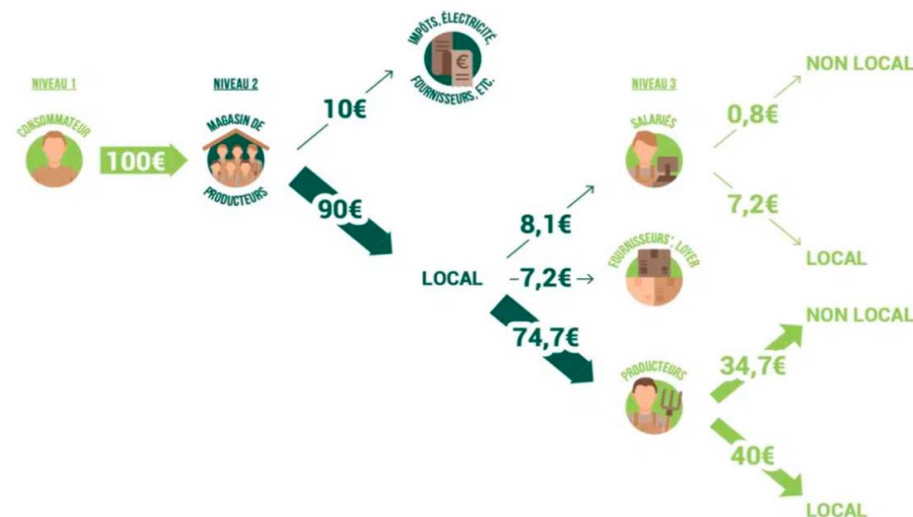
Producteurs fermiers

En 2022, le Bassin Annécien comptait **146 producteurs fermiers** dans **19 productions différentes**. Les ateliers de transformation et les lieux de commercialisation (marchés, magasins producteurs etc..) du territoires constituent le berceau d'une économie locale circulaire.

D'après une étude conduite par l'INRAE, les retombées économiques d'un achat réalisé auprès d'un producteur local sont multipliées par entre 2,4 et 2,8 fois la somme de départ après avoir été redépensée localement. Trois niveaux de dépenses [achat par le consommateur dans le magasin, dépenses du magasin de producteurs, dépenses des agriculteurs et des salariés impliqués dans les magasins], ont été observés, cela témoigne d'une bonne redistribution locale

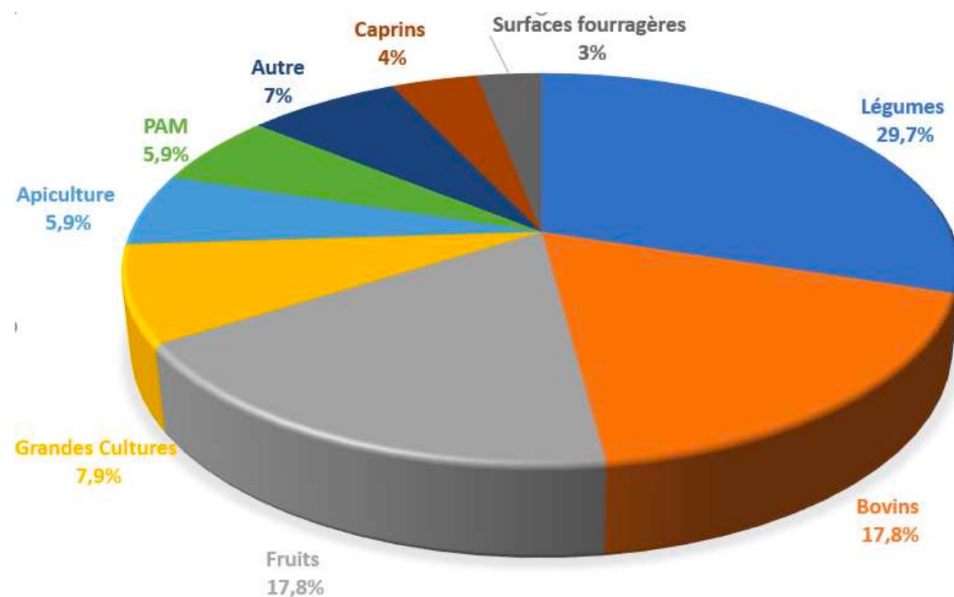
Productions fermières

Apiculture	6
Autruches	1
Bovins lait	15
Bovins viande	7
Céréales / Oléoprotéagineux	6
Champignons et Truffes	1
Chèvres laitières	20
Escargots, lombrics	1
Fruits	17
Légumes	35
Ovins lait	2
Ovins viandes	4
Petits fruits non détaillés (fraise, cassis,...)	1
Pisciculture/Poissons d'eau douce	1
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales	3
Porcins toutes productions	5
Poules pondeuses	3
Poulets de chair non détaillés (standard, AOC, IGP,...)	4
Vigne	3



<https://www.bleu-tomate.fr/magasins-de-producteurs-quel-impact-sur-lecc>

Part des productions bio



- **101 exploitations** en bio (45 labellisations depuis 2019)
- **6 % des surfaces** agricoles totales soit 2400 hectares de la SAU
- Plus de 70% des surfaces labellisées biologiques sont sous forme de **prairies**
- **La CC de Rumilly Terre de Savoie représente près de 40% des surfaces agricoles bio** et se distingue grâce aux cultures de céréales que l'on retrouve très peu sur les autres EPCI.

Les productions sous label de qualité (SIQO) sont rarement convertis au bio car le cahier des charges AOP et IGP apportent déjà de nombreuses contraintes. Ces cahier des charges AOP et IGP favorisent largement les pratiques vertueuses de production. Les contraintes supplémentaires liées à l'engagement dans une agriculture biologique sont difficilement valorisées au moment de la vente par rapport aux AOP et IGP

Toutes ces données proviennent du Registre parcellaire graphique créé grâce aux déclarations PAC (2020).



- Maintenir /augmenter les surfaces agricoles: pour les productions végétales du territoire et pour répondre au besoin d'autonomie fourragère des troupeaux.
- Profiter des meilleures années pour stocker du foin, pour compenser les années les plus mauvaises. Le report de stock nécessite :
 - des surfaces suffisantes
 - des lieux de stockage dont les capacités risquent d'augmenter
- Protéger les cultures des événements intenses en envisageant la mise en place de différents moyens de lutte et des équipements : filets paragrêles, lutte antigel, tour à vent, ombrières, agroforesterie...
- Pour faire face au stress thermique des animaux d'élevage :
 - Ombrage dans les lieux de pâturage
 - Aménagement de la conduite de pâturage
 - Aménagement des bâtiments
- Aménager les lieux de pâturage pour l'accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux
- Retenir l'eau quand elle est disponible (en période hivernale) pour l'utiliser lorsqu'elle est manquante (période estivale) et envisager des modalités de stockage.

Le SCoT a vocation à planifier les orientations agricoles du territoire pour une durée de 20 ans. Il doit donc tenir compte des évolutions attendues du Climat à cette échéance, afin de maintenir une agriculture à forte valeur ajoutée et respectueuse de son environnement

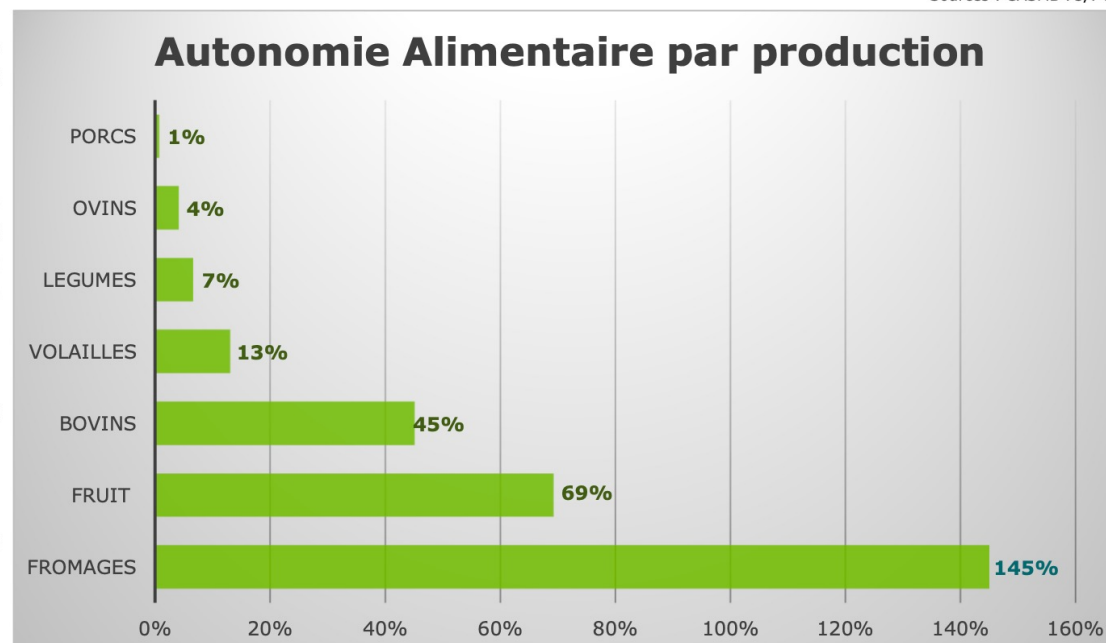
L'autonomie des exploitations

L'agriculture dispose de 36% de la surface totale du Bassin Annécien, et pourtant chacune des productions du territoire a besoin de nouveaux espaces pour maintenir son activité ou se développer. Mises en péril par l'urbanisation ainsi que par le dérèglement climatique, les exploitations ne parviennent plus à assurer leurs besoins (production de denrées alimentaires, foin, concentrés etc..). Les cahiers des charges de la filière laitière demandent aujourd'hui que 75% des fourrages proviennent de la zone AOP. **Certaines exploitations seront donc contraintes de sortir du cahier des charges, et de perdre les revenus associés, suite à une trop grande difficulté à produire.**

L'autonomie alimentaire

- Sans surprise, comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-contre, seule la production de « fromages » atteint une production largement suffisante pour l'autonomie du territoire.
- La filière arboricole permet d'assurer près de 70% des besoins du territoire, néanmoins cette production fait actuellement face à un vieillissement des structures en place ainsi que des chefs d'exploitations. Une attention particulière doit permettre la préservation et l'entretien des différents vergers afin de faciliter la transmission de ces exploitations.
- Bien qu'on observe une diversification agricole sur le territoire à travers de nouvelles installations ou au sein des exploitations existantes, les productions maraîchère, de volailles, de porcs ou encore d'ovin restent largement déficitaires sur le Bassin Annécien.

La faible autonomie découle directement de la forte croissance démographique du territoire et entraîne des incertitudes quant à la sécurité alimentaire dans les décennies à venir.



Type de couvertH	Stok de carbone (t C/ha)
Terre arableH	43
PrairieH	70
Forêt mélangéeH	70
Pelouse d'altitudeH	93

Source: Arrouays et al., 2002

- Puits de carbone, le sol contribue à atténuer le changement climatique. À l'échelle mondiale, le premier mètre du sol renferme entre deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère et trois à sept fois plus que la végétation. Les sols de France métropolitaine (hors Corse) renferment 6,91 gigatonnes de carbone organique, dont plus de la moitié dans les 30 premiers centimètres du sol.
- Ce stock de carbone varie selon l'affectation du sol. Certains changements d'usages (conversion des cultures en prairies ou en forêts) ou de pratiques agricoles (apport de boues urbaines, effluents d'élevage, non-labour) favorisent son stockage.

Source : Gis Sol, 2013, Meersmans et al., 2012. A high-resolution map of French soil organic carbon. Agron. Sustain.

L'élevage permet aujourd'hui l'entretien des prairies qui représentent 80% de la SAU. **Dans les Savoie, la totalité du lait de vaches est produit sous signe de qualité (AOP et IGP).** Ces cahiers des charges privilégient les systèmes alimentaires à base d'herbe, qu'elle soit pâturée, affouragée en vert ou récoltée en foin. **Tant les prairies (70tC/ha) que les pelouses d'altitude (93tC/ha) contribuent au stockage de carbone sur le territoire et permettent de compenser une partie des émissions de GES.**

Sur la base des surfaces déclarées, il est possible d'estimer une approche du carbone stocké par l'activité agricole de l'ordre 2 400 000t C. Cette donnée est à interpréter avec précaution et **minorée** de par la non comptabilisation des surfaces non déclarées (nature de la production non connue) et de la non prise en compte des pratiques qui peuvent contribuer au stockage du carbone. Les surfaces non déclarées sont généralement des surfaces soumises à très forte pression foncière, non sécurisées pour les exploitations qui ne peuvent pas contractualiser.

Comment favoriser cette dynamique de stockage :

- Pâturer plus longtemps dans l'année, notamment en fin d'hiver et à l'automne.
- Conserver au maximum les prairies anciennes, qui ont accumulé des quantités importantes de matière organique dans le sol. Si nécessaire envisager leur rénovation.
- Eviter de choisir des espèces végétales peu pérennes (ray-grass d'Italie, trèfle violet, etc...) et leur préférer des espèces à durée de vie plus longue.
- Adapter le chargement et le temps de séjour des animaux pour éviter le surpâturage, surtout en été et hiver, la dégradation des prairies.
- Maintenir un niveau de fertilité satisfaisant dans les prairies, par la fertilisation organique et par l'emploi de légumineuses.

- **Au-delà de ces pratiques agricoles, la priorité est de limiter la perte des surfaces herbagères.**

- Les prairies sont souvent situées sur des sols relativement profonds qui sont riches en nutriments apportés par la grande quantité d'organismes qui y meurent chaque année et qui contribuent à l'augmentation de la teneur en matière organique du sol.
- La biomasse trouvée sous la surface des prairies, excède de façon significative, en nombre d'organismes et en poids, celle trouvée au dessus de la surface tout comme la richesse spécifique en organisme vivants. Ceci est particulièrement vrai par comparaison avec d'autres milieux. Des chercheurs ont montrés, par exemple, que dans des prairies irriguées du nord de l'Italie, on trouvait 35 000 acariens et 30 000 collemboles par mètre carré, dix à vingt fois plus que le nombre trouvé dans les forêts voisines.
- On estime à environ **100 tonnes par hectare la biomasse** vivante sous la surface des prairies tempérées, composée de bactéries, de champignons, de vers de terre, de microarthropodes et de larves d'insectes. Si cette biomasse pouvait être transférée à la surface, elle correspondrait à **200 moutons par hectare**.

S. Jeffery, C. Gardi, A. Jones, L. Montanarella, L. Marmo, L. Miko, K. Ritz, G. Peres, J. Römbke et W. H. van der Putten (eds.), 2010, Atlas européen de la biodiversité du sol. Commission européenne, Bureau des publications de l'Union européenne, Luxembourg. © Union européenne, 2013

En France, l'élevage herbivore est un acteur majeur des territoires ruraux, et permet de produire une grande diversité de denrées de haute qualité nutritionnelle et sanitaire : 50 AOP, 35 Label rouge en viandes et fromages. **Prairie et élevage sont indissociables : les animaux se nourrissent des végétaux de la prairie et la fertilise en retour avec leurs déjections, évitant ainsi à l'agriculteur d'acheter des engrais ou d'intervenir avec des produits phytosanitaires.** Ce cycle « herbivore, sol, plante » favorise la diversité des plantes, notamment les fleurs sauvages, grandes organisatrices de la biodiversité des prairies, dont s'enivrent de leurs savoureux nectars une diversité d'espèces animales. Ce joyeux camaïeux de vert, jaune, rouge, bleu, bruissant d'insectes et de chants d'oiseaux a **un rôle primordial dans le bien-être des prairies, des animaux d'élevage et de la viabilité économique des exploitations. Pour l'agriculteur, la récolte d'un tel fourrage parfumé pour ses vaches, est l'assurance de produire un lait digne des meilleurs fromages.** Pour les cultures alentours, cette diversité d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères est gage de pollinisation et de protection, notamment contre les parasites

L'élevage contribue à un environnement de haute qualité

- 700 000 km de haies entretenues soit 17 fois le tour de la Terre
- 8 000 élevages français produisent de l'énergie renouvelable (photovoltaïque et méthanisation)
- 25% de baisse d'expositions aux antibiotiques en 5 ans grâce au programme EcoAntibio pour la filière bovine

Prairie et élevage, un vecteur de la biodiversité | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (2022)

88% des espèces de papillon dépendent des prairies permanentes

20 fois plus de vers de terre dans une prairie que dans une terre labourée

+45% de biomasse microbienne sous une prairie par rapport à une parcelle en culture labourée

Baisse du nombre d'exploitations : -24%

- Une diminution de 17% du nombre de chefs d'exploitation depuis 2010. (18% à l'échelle des Savoie et d'AURA)
- Nouvelles difficultés de transmission des exploitations de grande taille.

Vieillesse de la population agricole

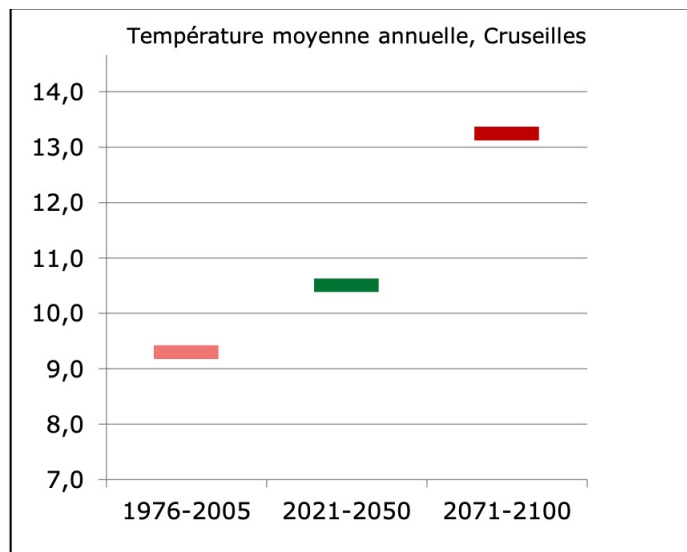
- Âge moyen 50 ans (+ 1,8 ans depuis 2010).
Equivalent à la région AURA.
- 46% des agriculteurs ont plus de 55 ans
- Près de 50% des agriculteurs atteindront l'âge de la retraite dans la décennie à venir.

L'installation et la reprise de fermes durables font partie des leviers clefs pour le dynamisme économique du territoire et la production d'une alimentation de qualité. Aujourd'hui, la perte de foncier agricole limite les perspectives de développement au moment de l'investissement, amène des difficultés à maintenir la viabilité des exploitations et augmente la concurrence foncière entre les agriculteurs.

Le vieillissement de la population agricole facilite la fermeture de certaines parcelles (paysages) et affaiblit l'autonomie alimentaire du territoire en limitant la diversification et en favorisant l'agrandissement des exploitations en place.

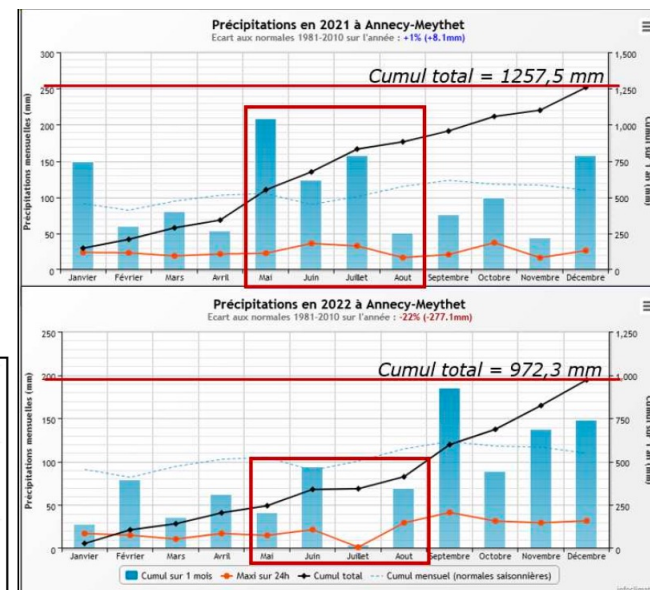
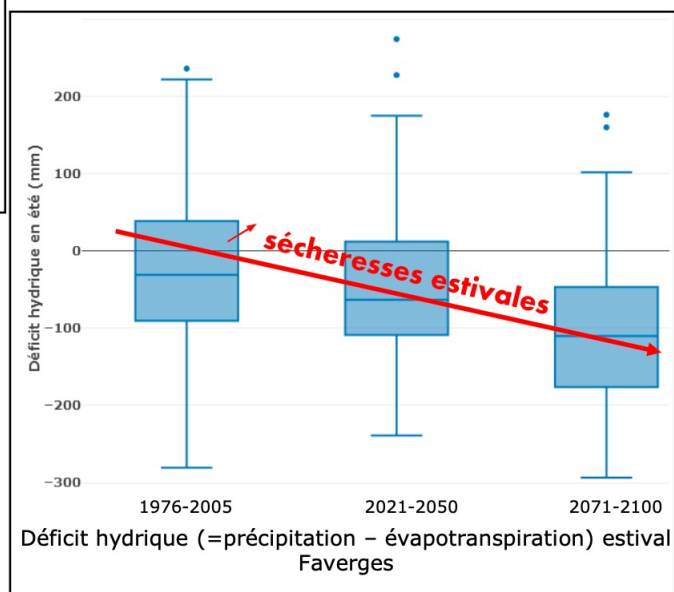
A terme l'identité agricole locale pourrait disparaître et mettre en péril l'économie alimentaire du territoire (AOP-IGP).

Source : RGA 2020 + base de données CASMB



La température annuelle sur le territoire a augmenté de plus de deux degrés depuis les années 1900, et les projections climatiques montrent que cette augmentation va continuer dans les années à venir, avec plus de deux degrés supplémentaires d'ici l'horizon 2045.

Une mauvaise répartition des pluies :
 Un déficit hydrique qui se creuse sur les périodes estivales tandis que les périodes hivernales et automnales seront mieux arrosées.



Une **variabilité** de plus en plus marquée : l'été pluvieux de l'année 2021 s'oppose à la sécheresse inédite de 2022. A la variabilité s'ajoute une augmentation des **événements extrêmes** : grêle, gel, sécheresse, orages localisés intenses...



Augmentation des températures :

- Une baisse des rendements de l'ensemble des cultures : quantité, calibre et qualité sont affectés par les fortes chaleurs et sécheresses
- Des fruits et légumes touchés par des brûlures, provoquées par le soleil
- Des jeunes plantations pérennes (vignes, vergers) qui ont des difficultés à s'implanter (sécheresses)
- Les hivers plus doux provoquent une précocité des floraisons, exposant le matériel végétal aux gelées printanières, alors que ce dernier est à son stade le plus sensible
- Des prairies moins productives : la pousse de l'herbe ralentit, voire cesse au-delà de 25°C, en fonction des espèces
- Des animaux d'élevage qui souffrent de stress thermique
- Des parasites des animaux et des ravageurs des cultures de plus en plus nombreux, dont certains que nous ne connaissons pas avant dans les Savoie, venus du sud de la France



Accentuation du déficit hydrique estival :

- Le manque d'eau touche toutes les productions:
 - Des productions végétales et des prairies qui souffrent fortement
 - Des besoins en abreuvement des animaux d'élevage plus importants (en quantité plus importante dans un contexte caniculaire)
- Une tension sur la ressource en eau entre les différents usages



Variabilité :

- L'ensemble de ces aléas climatiques, combiné avec la variabilité entraîne une perte de repères pour l'agriculture du territoire.
- Le décalage des saisons a un impact sur les calendriers de travail et l'organisation des exploitations
- Les systèmes de production se fragilisent et les capacités d'adaptation nécessitent une grande agilité. Des réflexions sont à conduire sur les court et moyen termes.



Consommation totale d'eau sur le Bassin Annecien par l'activité agricole : **1 778 000m3/an**

	Abreuvement m3/an		LAVAGE DES INSTALLATION ET DES SALLES DE TRAITES m3/an		m3/an
Vaches laitières	663 000			ATELIERS DE TRANSFORMATION A LA FERME m3/an	6 000
Autres bovins	377 000	Installations et traites vaches laitières	207 000		
Ovins / Caprins	22 000	Installations et traites chèvres brebis	14 000	IRRIGATION ET TRAITEMENT DES CULTURES m3/an	441 000
Autres animaux	24 000	Autres lavages	24 000		

L'élevage et la transformation des produits laitiers sont aujourd'hui les principaux secteurs de consommation d'eau. Réduire la consommation semble donc difficile dans le système des labels de qualité car l'élevage et l'aspect sanitaire ont tous deux des besoins essentiels, qui vont augmenter du fait du changement climatique. Par ailleurs, le développement de cultures alimentaires nécessitera des besoins en eau croissant.

Ces évolutions nécessiteront d'envisager **des projets de stockage** en eau, que devront prendre en compte les documents d'urbanisme et à réfléchir avec les usagers concernés.

Informations issues d'études financées par le Conseil départemental et le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

CONSEIL
SAVOIE
MONT
BLANC

AGRICULTURES
& TERRITOIRES

CHAMBRE AGRICOLE
SAVOIE MONT-BLANC

La protection des terres agricoles par les documents d’urbanisme (SCoT et PLU) ne s’exerce qu’à court et moyen termes puisque ces documents peuvent rendre urbanisables de nouveaux secteurs à l’occasion de révisions. Pour assurer une préservation sur le long terme, deux dispositifs introduisant des protections réglementaires fortes peuvent être engagés à l’initiative des collectivités : les zones agricoles protégées (ZAP) et les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

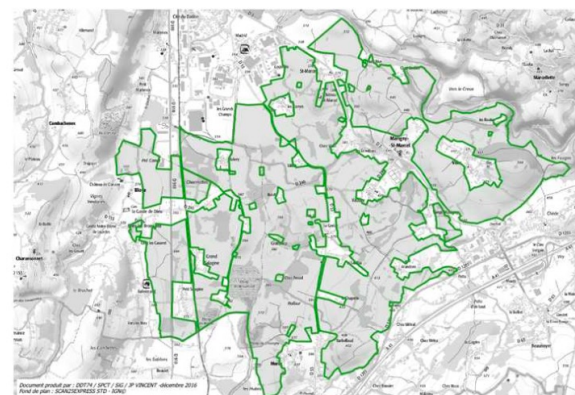
Zone Agricole Protégée :

La ZAP permet de protéger les zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général, **soit en raison de la qualité de leur production, soit de leur localisation géographique**. Sa mise en place implique que tout changement d’affectation ou de mode d’occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la zone, est désormais soumis à l’avis de la Chambre d’agriculture et de la Commission d’orientation de l’agriculture.

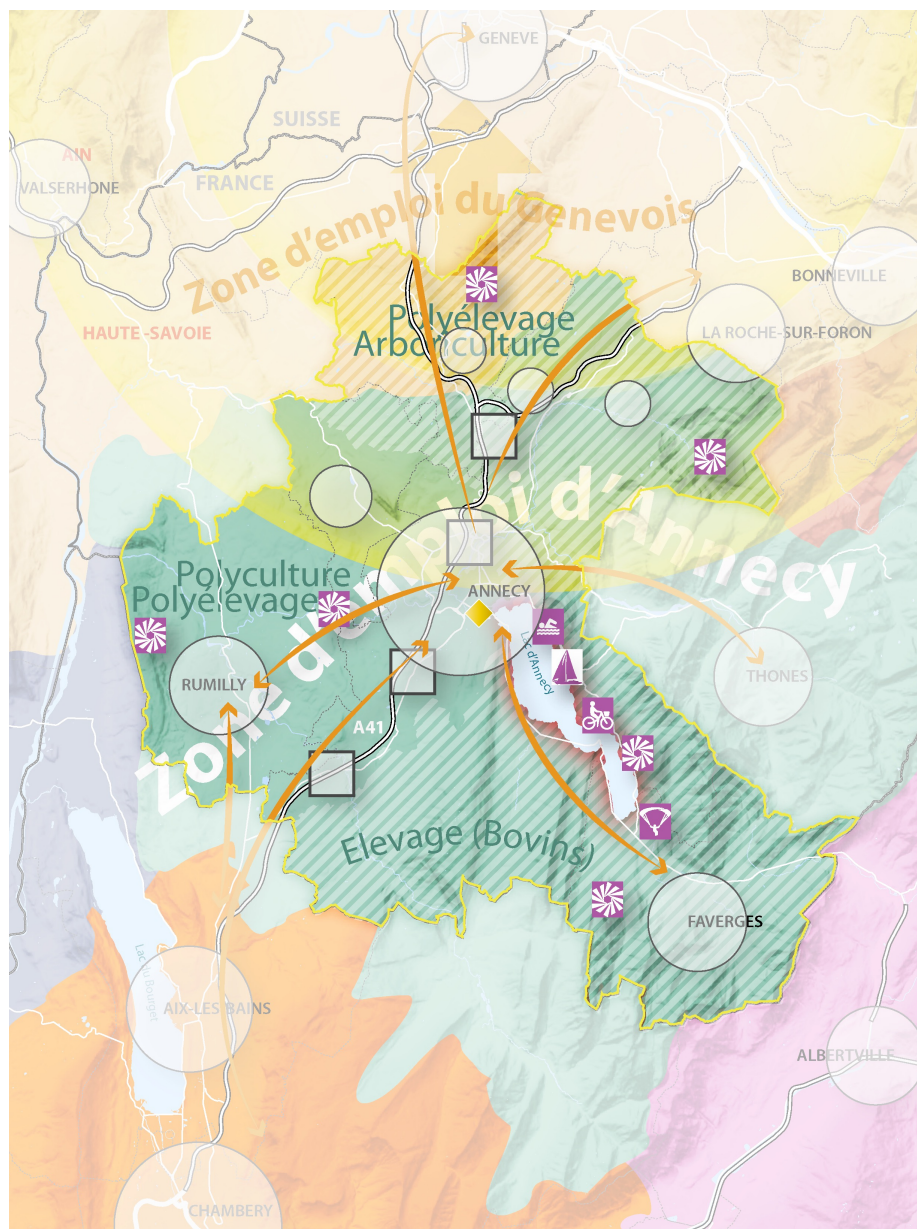
La Haute-Savoie a créé sa troisième ZAP en Novembre 2016 au sein du Bassin Annécien sur les communes de Rumilly, Bloye, Marigny-Saint-Marcel, Saint Félix afin de protéger près de mille hectares. En France, en 2023, 55 ZAP ont été créées depuis 1999, leur développement semble très inégal à l’échelle nationale. La Savoie (73) est le département ayant le plus déployé ce dispositif actuellement avec une dizaine de ZAP.

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains :

Au-delà du zonage, le **Conseil Départemental qui porte le PAEN** doit élaborer, “en accord avec la ou les communes ou EPCI compétents, un programme d’action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l’exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre.”(art. L-143-2).



PARTIE 2 : MODÈLES ÉCONOMIQUES – Synthèse cartographique

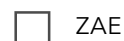


Points d'appui

Un tissu économique et un marché de l'emploi local dynamiques : chômage bas, emplois en croissance, revenus élevés, hausse du nombre d'entreprises.

↔ Principaux flux domicile-travail

Des productions à fortes valeurs ajoutées et des spécialisations dans des secteurs de pointe (sports outdoor, mécatronique, fabrication de machines, télécommunications, image, informatique et services d'information, etc.)



ZAE



Commerces haut de gamme (Annecy)

Une croissance de l'emploi qui s'est opérée avec un très faible impact foncier - mise en œuvre d'une dynamique croissance endogène et de densification des espaces économiques.



Pôles d'emploi

Productions agricoles dominées par les filières laitières et soutenues par des démarches de qualité (AOP et IGP) qui favorisent l'utilisation extensive de l'espace. Des espaces protégés par des ZAP.



Espace AOC (Abondance, Chevrotin, Reblochon, Roussette, Seyssel, Tome des Bauges)

L'attractivité touristique du territoire



Points de vigilance



Une situation de tension sur le marché de l'emploi alimentée par la concurrence du marché genevois et qui porte atteinte à l'attractivité des métiers les moins qualifiés (notamment dans les services à la personne).



Une activité touristique concentrée autour du Lac qui génère des sur-fréquentations saisonnières.